

MAIRIE 07310 SAINT MARTIN DE VALAMAS

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MARS 2022 à 18 h

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Excusée : Dominique PERENO

Invité : Cyrille REBOULET, Comptable public Trésorerie du Cheylard

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

1.- Approbation du compte administratif et du compte de gestion et affectation du résultat 2021.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion tenu par la Trésorerie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Régis DUCHAMP, conseiller municipal en charge du budget, qui présente le compte administratif et l'affectation du résultat 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat, après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle pour ne pas participer au vote.

2 - Budget primitif 2022.

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Monsieur DUCHAMP qui apporte les explications chapitre par chapitre du budget 2022 en précisant que les dépenses de fonctionnement sont sensiblement identiques à celles de 2021 ; quant au budget d'investissement, il tient compte, entre autres, de la reconduction du projet de construction de l'école.

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

3- Subvention exceptionnelle livraison de dons pour l'Ukraine.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association Caillet Sport Auto, pour la prise en charge d'une livraison de dons collectés sur la commune jusqu'en Ukraine.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité.

4- Résultat de l'enquête publique déclassement portion d'un chemin rural à la Pize

M. le Maire informe le conseil que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 février au 22 février 2022 inclus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement d'une portion de chemin rural au hameau de la Pize. M. le Maire invite le conseil à délibérer pour approuver l'enquête publique et fixer le prix de vente de la portion déclassée.

Le conseil municipal approuve l'enquête publique, décide l'aliénation de la portion de chemin déclassée (soit 132 m2) au profit de Monsieur et Madame Laurent GANNAZ acquéreurs, fixe le montant de la cession pour un prix forfaitaire de trois cents euros et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Il a été convenu précédemment avec Monsieur et Madame GANNAZ, que tous les frais engagés pour l'enquête publique (frais de géomètre, frais d'annonces légales, honoraires du commissaire enquêteur) seront à leur charge.

Les conseillers présents acceptent cette transaction et donnent toute autorité à Monsieur le Maire pour procéder à la signature du document d'arpentage, de l'acte notarié et des pièces annexes.

5.-Régularisation de la cession d'un chemin rural déclassé à Crézenoux en 1999.

Suite à une enquête publique réalisée en 1999, une portion désaffectée d'un chemin rural avait été déclassée (et remplacée par un nouveau tracé) mais l'acte notarié de cession de la portion déclassée n'a pas été fait. Cette portion de chemin déclassée se situe au milieu des parcelles que souhaite acheter M. Lionel BERRY SCI MATCH pour y construire un entrepôt artisanal. Monsieur le Maire propose de régulariser cette cession.

Les conseillers présents approuvent la régularisation de la cession de ce chemin déclassé pour un coût symbolique de dix euros et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte notarié.

6.- Constitution du bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.

Le bureau de vote se tiendra à la salle de la mairie annexe de 8 h à 19 h.

La permanence du bureau de vote sera assurée par les élus, comme suit :

De 8 h à 10 h 45 : Bruno CLAUZIER, Jonas NOYER, Christian TOMAS

De 10 h 45 à 13 h 30 : Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Cécile DEBARD

De 13 h 30 à 16 h 15 : Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Françoise VIGNE

16h 15 à 19 h : Yves LE BON, Cyriaque PETITJEAN, Catherine VINSON

7.- Demandes de subventions

Monsieur de Maire fait part de demandes de subventions :

Par le centre socioculturel de Saint Agrève pour ses activités de l'Odysée.

Par l'Ecole Familiale Rurale de Anse (69), la Petite Gonthière centre de formation par alternance

Les membres du conseil ne souhaitent pas accorder de suite favorable à ces demandes.

La Paroisse Notre Dame des Boutières sollicite une subvention pour participer au chauffage de l'église, propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur d'un tiers du montant des factures présentées, soit 1144.36 € pour 2021.

Le conseil présent approuve cette proposition par 13 voix pour et une abstention.

8.- Communications

Nombre d'électeurs au 18 mars : 936 inscrits sur les listes électorales, 50 nouvelles inscriptions et 48 radiations.

Coût des indemnités du Maire et des 4 adjoints. (Montant brut + charges patronales)

Monsieur le Maire : 27 781.92 €/an

Les 4 adjoints : 30 070.08 €/an

Total 57 852 00 €/an

Prorogation du compromis de vente du Patronage : en attente de réponse à la demande de subventions, le compromis de vente du Patronage a dû faire l'objet d'une prorogation jusqu'au 1^{er} juin 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la DGFIP refuse tout paiement en espèce dans ses services. Seuls 3 guichets seront maintenus, DDFIP Privas, Trésorerie Privas et SGC Annonay.

9.- Questions diverses

L'ascenseur de la Mairie. Un nouveau devis a été communiqué pour sa réparation de 6524 € TTC et 38 € de maintenance mensuelle.